

PRIORISATION DES ACTIONS POUR 2022			
Identifiant action	Libellé action	Libellé sous-action	Pilote(s)
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	Sous action 1 : Synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs	OFB
		Sous-action 2 : Collecter et bancariser les données associées aux nouvelles autorisations délivrées, permettant le suivi de l'artificialisation associée	DDTM
D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	Sous-action 1 : Accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente	DEB DDTM
		Sous-action 2 : Favoriser la prise en compte de l'aspect coût-efficacité des opérations de réduction de la vulnérabilité et en particulier celles qualifiées de méthodes "douces"	DEB DDTM
		Sous-action 3 : Mieux faire connaître les études réalisées sur les impacts du rechargement des plages auprès des collectivités et des services instructeurs	DEB DDTM
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 1 : Mettre en œuvre les arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre 123/2019 sur les mouillages en Méditerranée	DDTM
		Sous-action 2 : Impulser et organiser la gestion du mouillage sur les sites à enjeux identifiés dans la stratégie méditerranéenne, notamment via le renouvellement ou la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL)	Collectivités (notamment collectivités régionales et métropolitaines) Services de l'État Gestionnaires d'AMP
		Sous-action 3 : Renforcer la sensibilisation des usagers des mouillages (plaisanciers, loueurs de bateaux, etc) dans les ports et sur les plans d'eau	OFB

D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 1 : Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation	OFB DIRM
		Sous-action 2 : Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine	OFB DIRM
		Sous-action 3 : Au regard du poids socio-économique de l'activité, définir puis tester des mesures de régulation de la fréquentation sur les sites sensibles de plongée	OFB DIRM
D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	Sous-action 1 : Mettre en place et animer une instance de concertation sur la gestion durable de la croisière en Méditerranée	DIRM
		Sous-action 2 : Capitaliser les données existantes, réaliser une étude des flux de passagers et du poids socio-économique au regard de ses impacts sur l'environnement. Identifier les territoires, sites et routes maritimes à enjeux	DIRM
		Sous-action 3 : Organiser les mouillages et réduire les nuisances des navires de croisière	Préfet maritime
		Sous-action 4 : Développer une campagne de sensibilisation ciblant les croisiéristes	DIRM
D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	Sous-action 1 : Définir les conditions d'approche des mammifères marins (dans la zone des 300 mètres dite zone de vigilance pour les cétacés) adaptées au contexte local et promouvoir leur mise en œuvre par voie contractuelle (charte) ou le cas échéant par voie réglementaire (arrêté préfectoral) afin de limiter l'impact potentiel sur les mammifères marins des sports et loisirs de pleine nature (y compris les manifestations nautiques) et des activités commerciales d'éco-tourisme	Préfet maritime Préfets de région Préfets de département DREAL
		Sous-action 2 : Sensibiliser le public au respect de bonnes pratiques d'observations des mammifères marins (pratique d'activités de sports et loisirs de pleine nature comme d'observations commerciales)	OFB

D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	Sous-action 3 : Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures et technologies innovantes sur des pêcheries ciblées	DPMA DEB OFB Gestionnaires d'AMP DIRM
D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer	Sous-action 1 : Installer la préfiguration de l'Observatoire national de l'éolien en mer	DEB DGEC
		Sous-action 2 : Définir et initier des programmes d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts des énergies marines renouvelables	DEB DGEC
		Sous-action 3 : Regrouper et diffuser les connaissances existantes sur l'éolien en mer et en délivrer un retour d'expérience appropriable par l'ensemble des acteurs	DEB DGEC
D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	Sous-action 1 : Identifier les espèces à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente	OFB
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins	Sous-action 1 : Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites complémentaires hébergeant des espèces en danger critique	OFB
		Sous-action 2 : Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats sur les îles et îlots où cette action est possible	OFB
		Sous-action 3 : Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses	DREAL Conservatoire du littoral
D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux	Sous-action 1 : Identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au "costal squeeze" (compression des habitats littoraux)	OFB
		Sous-action 2 : Mettre en œuvre une/des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins	OFB DREAL Conservatoire du littoral
		Sous-action 3 : Mettre en œuvre une action de restauration des habitats littoraux	OFB DREAL Conservatoire du littoral
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	Sous-action 1 : Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique	OFB
		Sous-action 3 : Mettre en place des mesures de protection spatiale (et le cas échéant temporelle) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1)	DIRM DREAL DDTM
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous-action 1 : Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites	Ministère des sports OFB
		Sous-action 2 : Mettre en place des mesures de protection spatiale (et le cas échéant temporelle) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux	DREAL DDTM

D01-PC-OE01-AN2	Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles	Sous-action 1 : Former à la reconnaissance des espèces	DIRM
		Sous-action 2 : Produire des guides d'aide à la reconnaissance	DIRM DREAL Occitanie
		Sous-action 3 : Elaborer des consignes relatives à la remise à l'eau directe des élasmobranches	DIRM Organisations professionnelles
D03-OE02-AN1	Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	Sous-action 1 : Identifier les stocks faisant l'objet d'une gestion locale, pour lesquels cette gestion pourrait être améliorée, ou à fort intérêt halieutique, pour lesquels une gestion locale apparaîtrait nécessaire	DIRM
		Sous-action 2 : Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des stocks locaux pressentis comme sensibles	DIRM
		Sous-action 3 : Accompagner les professionnels de la pêche dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion prenant en compte le repos biologique des stocks permettant d'améliorer l'état des stocks, prenant en compte le repos biologique des stocks et/ou en vue d'atteindre le rendement maximal durable	DIRM
D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Sous-action 1 : A l'échelle de chaque façade, produire une synthèse cartographique des espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée	DIRM
		Sous-action 2 : Mettre en place un suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective et identifier des sites susceptibles d'être dés-artificialisés, en intégrant les collectivités	DIRM
		Sous-action 3 : Développer les actions des services et des opérateurs de l'Etat pour accompagner les porteurs de projets en vue de l'objectif de réduction de l'artificialisation	DREAL DDTM (services instructeurs)
D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des projets consuisant à artificialiser le milieu marin	Sous-action 1 : Organiser l'échange et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la séquence Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERCa)	DIRM
		Sous-action 2 : Identifier sur la façade des sites à fort gain écologique et définir, sur au moins un site pilote, les modalités de gain écologique à titre d'exemple	DIRM DREAL
D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée	Sous-action 1 : Accompagner les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes de posidonie entre maintien de l'activité balnéaire et protection de l'espèce	DREAL Collectivités régionales
		Sous-action 2 : Intégrer à chaque nouvelle concession de plage ou à chaque renouvellement de la concession, des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie en tant que de besoin	DDTM
		Sous-action 3 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public permettant de changer le regard sur les banquettes de posidonie sur les plages, en expliquant leur importance et leur rôle écologique	Collectivités régionales (PACA en pilote) DREAL Corse
		Sous-action 4 : Valoriser et fédérer les gestionnaires et acteurs de la préservation des banquettes de Posidonie de Méditerranée	Collectivités régionales (PACA en pilote)
D06-OE02-AN2	Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée	Sous-action 1 : Mettre en oeuvre des STERE sur les territoires identifiés dans la stratégie de façade de la restauration écologique des habitats naturels, et les intégrer dans les documents de gestion existants en prenant en compte les instances de gouvernance en place	Collectivités
		Sous-action 2 : Porter à connaissance les documents synthétiques auprès des services instructeurs, en s'appuyant sur les travaux actualisés du guide DRIVER	DIRM
		Sous-action 3 : Réaliser une évaluation environnementale et socio-économique des opérations de restauration à l'échelle d'un territoire pertinent	AERMC DIRM

D07-OE03-AN1	Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie	Sous-action 1 : Compléter les recensements des obstacles à l'écoulement (les ouvrages à la mer) déjà établis dans le cadre des SDAGE et PLAGEPOMI. Produire, si besoin et au regard de ce qui est fait dans les SDAGE et PLAGEPOMI, un diagnostic des principaux impacts de ces obstacles à la continuité sur les volets courantologie et sédimentologie au niveau de la façade et sur les habitats estuariens et lagunaires connectés avec le milieu marin	DREAL DDTM Autorités gémapiennes
		Sous-action 2 : Présenter ce diagnostic aux collectivités territoriales et articuler le travail avec les collectivités territoriales compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations et les MO des ouvrages (sur les sédiments, la courantologie et la continuité écologique) et avec la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	DREAL DDTM Autorités gémapiennes
		Sous-action 3 : Supprimer au moins un obstacle ou adapter au moins un obstacle qui ne peut pas être supprimé pour réduire son impact sur la connectivité, la courantologie, la sédimentologie ou la continuité avec les milieux lagunaires et estuariens	DREAL DDTM Autorités gémapiennes
D08-OE04-AN1	Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage	Sous-action 1 : poursuivre le recensement des aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et mettre à jour annuellement la couche SIG du portail Geolittoral	DDTM DMLC DREAL Occitanie
		Sous-action 2 : Poursuivre l'équipement des aires de carénage en système de traitement des effluents et/ou leur mutualisation en coordination avec le programme de mesures de la DCE. Etudier les opportunités d'utiliser des financements de coopération milieux côtiers	Collectivités territoriales AERMC DDTM DREAL Occitanie DMLC
D08-OE06-AN1	Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires	Sous-action 1 : Encourager la réalisation de dragages mutualisés couplés au traitement et à la valorisation des sédiments, au travers de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de gestion des sédiments dragués	Collectivités
		Sous-action 2 : Promouvoir les techniques de valorisation existantes tout en développant de nouvelles méthodologies de valorisation à terre des sédiments dragués, par exemple en techniques routières, travaux maritimes, ballastières, aménagements et constructions, agriculture	Collectivités
		Sous-action 3 : Analyser la possibilité d'une expérimentation de dragage à procédure simplifiée	DIRM
D08-OE08-AN2	Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile)	Sous-action 1: Accompagner la mise en place des stratégies régionales et portuaires de développement des carburants à moindre émission pour une réduction des émissions atmosphériques et gaz à effet de serre.	Collectivités DAM
D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	Sous action 1 : Expérimenter des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux	AERMC
		Sous-action 3 : Identifier les stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant les biomédias filtrants à l'origine de pollutions et mettre en place des actions correctives pour prévenir les fuites	AERMC
		Sous-action 4 : Développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites	AERMC
D10-OE01-AN3	Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption	Sous-action 3 : Identifier les sources de financement possibles en vue d'une éventuelle résorption des zones d'accumulation et des décharges historiques prioritaires	Collectivités régionales

D10-OE01-AN4	Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	Sous-action 1 : Soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins	DEB/ELM DIRM ADEME
D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	Sous-action 2 : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique	OFB CRPMEM
D10-OE01-AN6	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer	Sous-action 1 : Inciter à réduire les apports de déchets d'origine terrestre et poursuivre les actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (restaurateurs, marchés en bord de mer, etc)	Collectivités régionales
D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	Sous-action 1 : Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins	Unions portuaires
		Sous-action 2 (spécifique MED) : Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires	Unions portuaires
		Sous-action 3 : Renforcer le réseau de formateurs Ports Propres et Ports Propres actifs en Biodiversité sur la façade en adéquation avec les besoins en formations des ports candidats	Unions portuaires
AT-01	Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle	Sous-action 1 : Développer le réseau des zones de protection forte et mettre en place un dispositif de suivi	DIRM
		Sous-action 2 : Renforcer le contrôle des zones de protection forte, en inscrivant leur caractère prioritaire dans les plans de contrôle de l'environnement marin	DIRM
		Sous-action 3 : Expérimenter un balisage virtuel d'une zone de protection forte	DIRM
AT-02	Développer le réseau des aires marines éducatives	Sous-action 1 : Territorialiser la gouvernance en créant des groupes régionaux	OFB
		Sous-action 2 : Renforcer les liens AME-AMP pour une meilleure prise en compte mutuelle de leurs objectifs et ceux de la DCSMM, notamment via une inscription dans la stratégie des aires protégées	OFB
		Sous-action 3 : Développer et expérimenter le concept pour des élèves plus âgés	OFB
AT-03	Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance	Sous-action 1 : Réaliser un état des lieux des démarches développées dans les autres territoires et des données utiles à mettre à disposition des usagers	OFB DIRM
		Sous-action 2 : Le cas échéant mise en place d'applications mobiles nationales (ou par territoire)	DIRM OFB
AT-04	Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	Sous-action 1 : Améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour fiabiliser les orientations de contrôle	OFB DIRM
AT-05	Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marins dans les écoles, collèges et lycées	Sous-action 1 : Organiser des formations de formateurs de l'éducation nationale	DIRM Rectorats
		Sous-action 2 : Mobiliser les collectivités pour favoriser le développement de projets d'éducation à l'environnement marin	DIRM Rectorats
		Sous-action 3 : Créer et mettre à disposition des centres de ressources	DIRM Rectorats
AT-06	Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »	Sous-action 1 : Montage et dépôt d'un Projet Life « Espèces marines mobiles »	OFB
		Sous-action 2 : Mettre en œuvre le projet Life « Espèces marines mobiles »	OFB
AT-08	Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral	Sous-action 1 : Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers des plages (journée sécurité mer, campagne Ecogestes, campagne In'eau Mer, DSL Occitanie, etc.)	DIRM
		Sous-action 2 : Développer une campagne de sensibilisation spécifiquement dédiée à la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.)	DIRM

		Sous-action 3 : Développer un campagne de sensibilisation spécifiquement tournée vers les loueurs de bateaux (bateau bleu)	DIRM
AT-10	Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions	Sous-action 1 : Mettre en place des sessions de formation sur la façade à destination des services instructeurs de l'État en lien avec les CMVRH	CMVRH DIRM
AQUA-NAT01	Planifier des zones d'activités aquacoles sur la carte des vocations des façades	Sous-action 1 : Mutualiser, en façade, les bilans des SRDAM pour préparer les représentations cartographiques identifiant les enjeux aquacoles venant compléter les représentations cartographiques de la partie "Définition des objectifs stratégiques et des indicateurs" du DSF qui remplacera à terme les SRDAM	DIRM
		Sous-action 2 : Elaborer les représentations cartographiques venant compléter les représentations cartographiques de la partie "Définition des objectifs stratégiques et des indicateurs" du DSF identifiant notamment les zones propices à l'aquaculture, à terre comme en mer sur la base de la sous-action 1	DIRM
AQUA-PM-MED06	Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export	Sous-action 2 : Promouvoir les signes officiels de qualité et d'origine existants (AOP, Label bio, label rouge, IGP, STG) pour la pêche et l'aquaculture durables auprès des grandes enseignes, marchés de restauration collective et événementielle	Collectivités locales
		Sous-action 3 : Valoriser et rendre lisible le métier de pêcheur par une communication adaptée dans les territoires et structurée au sein des professions ou en interprofession	Collectivités régionales
AQUA-PM-MED07	Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable	Sous-action 1 : Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation dans chaque département dans le respect des normes sanitaires et de la concurrence	DDTM DIRM
AQUA-PM-MED08	En respectant les équilibres économiques existants (créés notamment) et les besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture pour valoriser les produits locaux, de saison, et pauvres et ou méconnus	Sous-action 1 : Accompagner et soutenir les collectivités et les organisations professionnelles : - en Corse et PACA, dans la pérennisation et la visibilité des circuits courts de vente pour diversifier la consommation et l'étaler toute l'année (« zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs », halles, etc.) - sur l'ensemble des territoires, dans le dialogue avec les grandes surfaces et la restauration pour valoriser les produits locaux	Collectivités
		Sous-action 2 : Soutenir les initiatives de valorisation des poissons pauvres ou méconnus auprès des consommateurs, notamment en développant les capacités locales de transformation de ces produits	CPRMEM Organisations professionnelles Collectivités

PM-MED11	Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable	Sous-action 2 : Sur la façade, encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée (voire créer un label) qui permette d'organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces prises, et d'encourager la pratique du <i>no kill</i>	DIRM
		Sous-action 3 : Evaluer l'impact des rejets de la pêche de loisir sur les fonds au droit des sites les plus fréquentés	DIRM
		Sous-action 4 : Guider les pêcheurs de loisirs vers l'utilisation de matériels moins impactants pour les fonds et la ressource, en impliquant les vendeurs de matériel (magasins de sport et grande distribution)	DIRM
PM-MED12	Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir	Sous-action 1 : Faire le bilan des méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées et lancer une étude de faisabilité pour un outil de façade	DIRM
		Sous-action 2 : Élaborer un outil numérique de recensement des pêcheurs de loisir et permettant de déclarer les captures de la pêche de loisir en particulier celles des espèces protégées, en danger critique ou vulnérables, et les captures accidentelles	DIRM
		Sous-action 3 : Tester ce nouvel outil de recensement sur un site pilote voire à l'échelle de la façade et communiquer sur son lancement	DIRM
EMR-MED02	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée	Sous-action 1 : Établir un calendrier en lien avec l'Etat et prévoir un volume d'appel d'offres pour la Méditerranée permettant aux acteurs économiques de la filière d'avoir une visibilité sur l'avenir	DGEC
		Sous-action 2 : Conduire une planification spatiale prenant en compte les différents enjeux (défense, pêche, environnement, trafic maritime, critères technico-économiques dont la mutualisation des raccordements...) en concertation avec l'ensemble des acteurs	DIRM – Préfets coordonnateurs
		Sous-action 3 : Développer une offre de formation locale adaptée aux métiers et à la temporalité de l'éolien flottant	Collectivités régionales
		Sous-action 4 : Anticiper les problématiques de raccordement par le déploiement d'un plan de raccordement terre-mer sur la façade	RTE
EMR-MED03	Evaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée	Sous-action 1 : Réaliser l'état des lieux des projets existants, leurs résultats et leur impact environnemental	DIRM
		Sous-action 2 : Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés dans la sous-action 1, pour développer cette énergie marine renouvelable	DIRM
INN-NAT03	Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes	Sous-action 3 : Créer à des échelles territoriales pertinentes des lieux et/ou des modes d'information, de valorisation des métiers et de formation adaptés aux besoins des industries navales d'une part, des industries nautiques d'autre part (CMO, lieux totems, Navires des métiers)	Collectivités
		Sous-action 4 : Étendre l'expérimentation du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer)	DIRM
INN-NAT04	Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière dans la montée en charge de la filière, des particuliers, des collectivités et des gestionnaires de ports	Sous-action 2 : Définir des actions et stratégies territoriales pour mieux accompagner les personnes privées, les gestionnaires de ports, les collectivités et clubs de sports vers la déconstruction des épaves et navires hors d'usage	DDTM Collectivités
		Sous-action 3 : Cartographier les épaves sur milieu naturel sensible, identifier la stratégie d'enlèvement la plus respectueuse de l'environnement, la voie de financement associée et les capacités des territoires à traiter les déchets	DDTM

INN-MED05	Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche	Sous-action 1 : Organiser, par une gouvernance adaptée, au niveau de la façade, l'expression annuelle d'un bilan de l'économie bleue en Méditerranée devant les acteurs du CMF.	DIRM (secrétariat du CMF) DREETS Collectivités régionales
LITT-MED02	Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral	Sous-action 3 : Mettre en place des actions de formation (théorique et pratique) en lien avec les correspondants POLMAR des DDTM	CEDRE DDTM
		Sous-action 2 : Décliner à l'échelle régionale la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et porter auprès des territoires les enjeux et orientations à considérer pour une nouvelle approche de l'aménagement du littoral	DREAL Collectivités
LITT-MED03	Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale et hydrosédimentaire pertinente, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi	Sous-action 3 : Inciter à la réalisation de stratégies locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), comprenant des solutions de recomposition spatiale, et cohérentes avec la cible de limitation de l'artificialisation	Collectivités DREAL DDTM
		Sous-action 4 : Inciter à la prise en compte par les territoires, au titre des compétences GEMAPI notamment, de la thématique de la gestion intégrée du trait de côte	Collectivités DDTM DREAL
LITT-MED05	Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF	Sous-action 2 : rédiger ou actualiser les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime	DDTM Collectivités
SPP-MED01	Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages	Sous-action 4 : Animer, valoriser et étendre les dispositifs d'Observatoire du Paysage littoral vu depuis la mer dans chaque région pour accompagner les politiques et caractériser les effets du changement climatique sur les paysages (observatoires photographiques et observatoires de façade)	DREAL
LAM-MED01	Renforcer un accès durable au littoral, aux plages et aux activités nautiques aux personnes présentant des besoins spécifiques	Sous-action 2 : Pour pérenniser et favoriser leur utilisation, accompagner les collectivités dans la formation des personnels municipaux et des moniteurs à l'utilisation et l'entretien du matériel permettant l'accès à la mer aux personnes en situation de handicap	Collectivités
		Sous-action 3 : Au sein des clubs, des fédérations, des plages et des territoires, organiser et optimiser la communication des informations relatives aux territoires et activités accueillant les personnes en situation de handicap et aux bonnes conditions d'utilisation des équipements	Collectivités
LAM-MED03	Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques, notamment pour les jeunes publics, les populations éloignées du littoral et les personnes présentant des besoins spécifiques	Sous-action 1 : Renforcer le lien entre les fédérations sportives et les collectivités, par l'incitation à la souscription de licence de sports nautiques et subaquatiques, dans les dispositifs régionaux ou locaux d'accès aux sports pour tous publics	Collectivités régionales DRJSCS Fédérations
		Sous-action 3 : Accompagner le maintien et la modernisation des bases nautiques, dans une optique de rééquilibrage territorial et de réversibilité d'occupation	Collectivités
		Sous-action 4 : Accompagner le renouvellement des flottes des activités nautiques vers des stratégies de décarbonation (hybrides, électriques ou voile)	Collectivités
EMP-FOR-MED01	Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres	Sous-action 1 : Créer et animer une instance de gouvernance de façade	DIRM
EMP-FOR-MED02	Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	Sous-action 1 : En Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la mer », préfigurer l'Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	DIRM